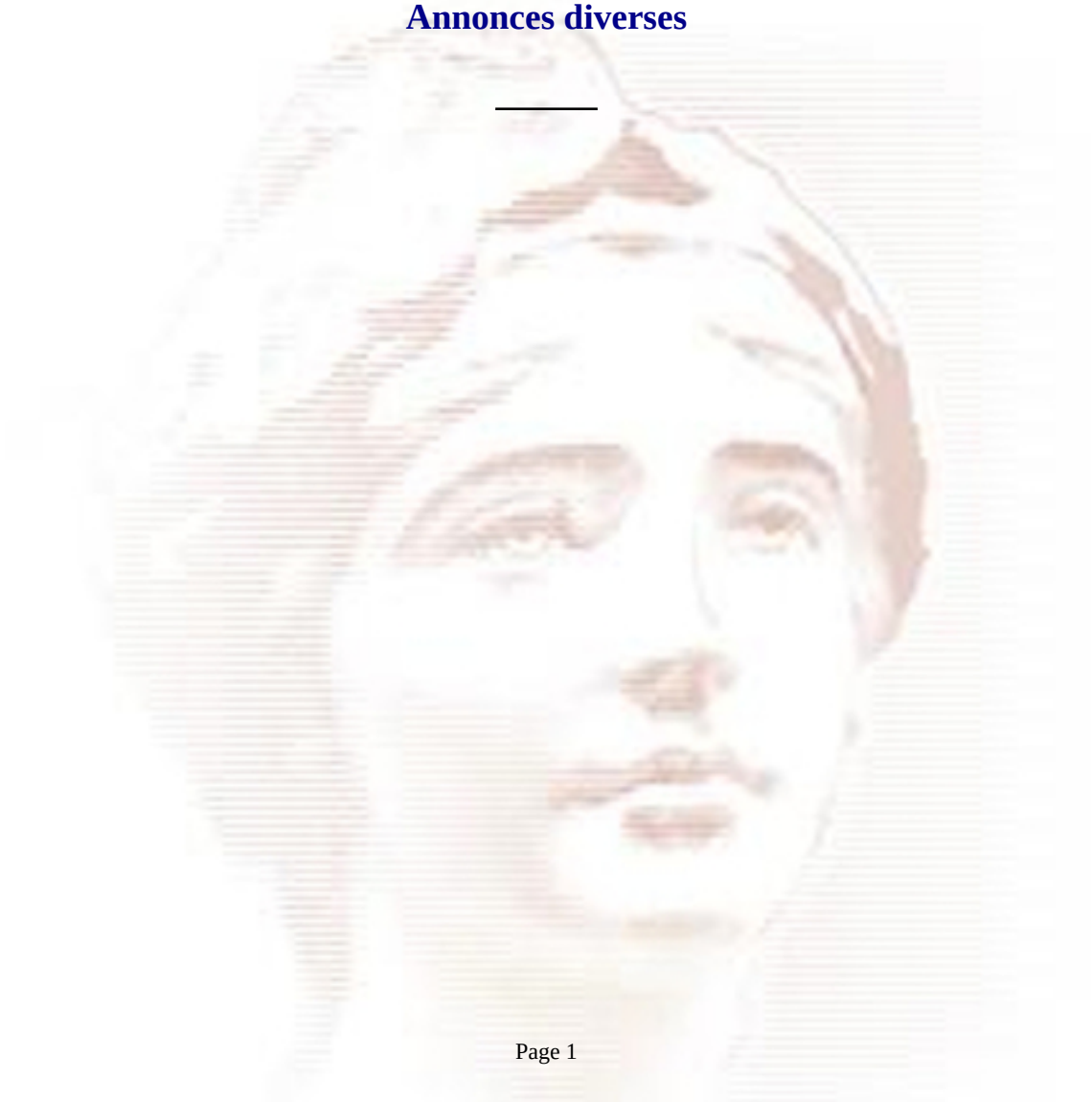
BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonces diverses



Avis relatif au projet de fusion-absorption de Vigie (ex-Suez) par Veolia Environnement (art. R.236-2 du code de commerce)

Dans le cadre d'une simplification et de rationalisation de la structure du groupe, les sociétés Veolia Environnement (« **Veolia** ») et Vigie ont conclu, par acte sous signature privée en date du 2 août 2022, un traité de fusion par voie d'absorption (le « **Traité de Fusion** »).

1. *Sociétés participant à l'opération :*

Société Absorbante :

VEOLIA ENVIRONNEMENT
Société anonyme à Conseil d'administration
Capital de 3.502.858.580,00 €
Siège social : 21, rue La Boétie, 75008 Paris
403 210 032 R.C.S. PARIS

Société Absorbée :

VIGIE (anciennement Suez)
Société anonyme à Conseil d'administration
Capital de 2.558.811.124,00 €
Siège social : 21, rue La Boétie, 75008 Paris
433 466 570 R.C.S. PARIS

2. *Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue :*

Actif : 19.721.490.271 €
Passif : (11 352 838 691) €
Distribution de dividende : (415 739 888) €
Actif net apporté : 7 952 911 692 €

3. *Rapport d'échange des droits sociaux :*

Aucun.

4. *Montant de l'augmentation de capital de la société absorbante :*

Au moment de la réalisation de la fusion, Veolia détiendra l'intégralité du capital de Vigie. En conséquence, il ne sera procédé à aucun échange de droits sociaux et à aucune augmentation de capital de Veolia au titre de la fusion.

5. *Mali de fusion :*

La différence entre (i) la valeur nette comptable de l'actif net apporté par Vigie à la date d'effet de la fusion hors perte liée à la période intercalaire et distribution de dividende soit 8 368 651 580 € et (ii) la valeur nette comptable des actions de Vigie dans les comptes de Veolia soit 12 977 558 675 € constituera un mali de fusion à concurrence d'un montant de 4 608 907 095 €.

6. *Date du projet commun de fusion :*

2 août 2022

7. *Date et lieu du dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal pour chacune des sociétés participant à l'opération*

- Déposé le 5 août 2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS au nom de VEOLIA
- Déposé le 5 août 2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS au nom de VIGIE